

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES CHEFS DE SERVICE  
TENUE VENDREDI, 15 JUIN 1984, de 07H45 A 09H30

- Rec  
Vendredi 15 Juin  
au Bureau du*
- Président de la Réunion : NDINDILYIYIMANA Augustin, Major BEM, Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.
  - Participants :
    - Monsieur MBATEYE Thomas, Directeur Général du Mouvement Coopératif et Associations Mutualistes
    - Monsieur MUNYAMBARAGA Narcisse, Directeur Général de la Jeunesse
    - Monsieur MUHATURUKUNDO Norbert, Directeur Général des Sports et Loisirs .
    - Monsieur NJANGWE Philippe, Directeur des Sports
    - Monsieur NDEKEZI Marcel, Directeur des Coopératives et Associations Mutualistes
  - ✓ - Monsieur KURAZIKUBONE Joseph, Directeur de l'Encadrement et Formation
    - Monsieur BAYIGAMBA Adalbert, Directeur de la Planification, Evaluation et Inspection des Projets
    - Monsieur KAREKEZI Epimaque, Chef de Division Encadrement
    - Monsieur BIKINDI Simon, Chef de Division Folklore
    - Monsieur NAHIMANA Alphonse, Chef de Division Assistance aux Coopératives et Associations
    - Monsieur HAKIZIMANA Protais, Chef de Division Formation des Jeunes
    - Monsieur KALISA Emmanuel, Chef de Division Inspection et Evaluation
    - Monsieur MBARUSHIMANA Antoine, Chef de Bureau Sports Individuels
    - Monsieur RUTAMBUKA Claudien, Chef de Bureau Enquêtes et Statistiques
  - Madame MUKAMALIZA Marie Goretti, Chef de Bureau Courrier et Archives
    - Madame NIYOKINDI Agnès, Chef de Bureau Mouvement de Jeunesse
    - Monsieur MAHUNGU Jean Bosco, Chef de Bureau Gestion des Crédits
    - Monsieur MUNYAKARAGWE Aloys, Chef de Bureau Assistance et Contrôle
    - Monsieur MUSILIKARE Jean Népomuscène, Chef de Bureau Sports d'Equipe
  - Monsieur HATEGEKIMANA Emmanuel, Chef de Bureau Gestion du Personnel

Comme recommandé lors de la dernière réunion tenue le 11 Mai 1984, le Ministre a réuni tous les Chefs de Service pour une mise au point de certains principes et principales

.../...

Ceci aura l'avantage, pour l'agent subalterne, d'avoir des attributions précises; pour le Chef de service, de connaître parfaitement chaque agent sous ses ordres, de bien orienter son travail et d'apprécier objectivement son rendement.

Les Directeurs Généraux et les Directeurs sont chargés d'examiner les possibilités de meubler tous les services nouvellement créés. Pour les services non pourvus de responsables, il faudra proposer des agents capables d'assurer l'interim.

De plus, ils doivent étudier l'agencement des bureaux afin de bien grouper les services. Ceci aura l'avantage de faciliter la distribution et le contrôle du travail.

L'harmonisation des services s'avère primordiale et nécessaire au bon fonctionnement de chaque service. Le document final présentant le cadre organique qui décrit de manière la plus exhaustive possible les attributions doit être prêt avec fin Juillet 1984.

### 3. Les principales actions

Nonobstant les autres obligations assig-  
nées à chaque service, le Ministre a indiqué les actions importantes devant être menées par les quatre grands service du Département.

#### A. SECRETARIAT GENERAL

##### A.1. Direction Planification, Evaluation et Inspection des Projets

Comme dans les autres Départements Ministériels, il a été créé au sein du Secrétariat Général de notre Département un service nouveau dénommé Direction Planification, Evaluation et Inspection des Projets.

Ce service doit être opérationnel et effectif dans les meilleurs délais. Il doit être le "cerveau" du Ministère et se placer au dessus des autres services. Il est responsable de la programmation et de l'inspection de tous les projets entrepris par le Ministère. Il doit oeuvrer activement à l'élaboration de la politique menée par notre Département en matière de la promotion des Coopératives, de la Jeunesse et des Sports.

Le Ministre a suggéré à ce service d'inventorier d'abord tous les projets, de rechercher ensuite les corrections à apporter et de proposer enfin les actions concrètes de redressement.

Le service doit mettre en pratique le conseil du Président de la République qui est de déterminer d'abord une stratégie de travail avant d'entreprendre toute action de développement.

#### A.5. Bureau Gestion des Crédits

En collaboration avec les services concernés, ce service est chargé d'honorer les engagements pris envers tous les fournisseurs pour que le Ministère ne soit pris à partie par ses créanciers.

Vu les factures qui pluvent ces derniers temps, le Ministre a demandé au nouveau Gestionnaire de vérifier l'exactitude du point onze dans le document de remise et reprise qui stipule que "Pas de litiges et factures impayées connues à la Gestion des Crédits". Pour ce cas particulier, le Ministre a suggéré une méthode de travail à adopter à savoir : prévoir un registre pour les fournisseurs et relever les factures sans Bons de Commande établis ou sans visa du Département des Finances.

Pour la suite, il a souhaité que cette situation ne se renouvelle plus et demandé qu'on fasse des commandes et des engagements des dépenses à temps pour faciliter la tâche au Département des Finances qui débloque les crédits.

Le Ministre a enfin rappelé les problèmes spécifiques au service de la Gestion des Crédits et qui doivent être résolus dans les meilleurs délais.

1. Contrôler et acquitter les factures impayées sur les indemnités de mission à l'intérieur du pays.
2. Relever les factures impayées sur le téléphone et les communiqués de presse. Examiner les possibilités d'éviter le dépassement des crédits sur ces articles.
3. Déclasser tous les véhicules irréparables qui occupent inutilement les cours de parking encore trop étroites pour contenir tout le charroi.
4. Faire enregistrer et repeindre "en civil" les véhicules militaires légués par le Ministère de la Défense Nationale.
5. Veiller au charroi : une partie doit être gardée en réserve pour gagner sur les dépenses pour son entretien et sa consommation de carburant.
6. Répartir les véhicules dans les 4 grands services.  
L'entretien des véhicules et leur consommation de carburant, l'affectation d'un seul Chauffeur en permanence à son véhicule, le système de décentralisation à maintenir; toutes ces raisons imposent une répartition équitable et rationnelle des véhicules. Les Directeurs Généraux, le Directeur de la Planification, Evaluation et Inspection de Projets, et le Gestionnaire devront se concerter pour régler cette répartition.

Les intervenants lui ont fait remarquer que la politique de formation et d'encadrement telle qu'elle a été expliquée à plusieurs reprises était compréhensible. Et s'il ne sait pas encore bien, il est à espérer que l'étude par le BUNEP des Chantiers des Jeunes pourra l'aider à comprendre.

C. Direction Générale du Mouvement Coopératif et Associations Mutualistes

Les Services de la Direction Générale du Mouvement Coopératif et Associations Mutualistes sont chargés d'examiner tous les problèmes soumis par les Coopératives existantes et les associations naissantes. Elles ont besoin de leur assistance. La formation et l'encadrement de leurs membres, de leurs gérants et de leurs représentants s'avèrent encore indispensables. Les engagements pris envers elles lors des visites du Ministre devront être honorés.

Les organismes amis comme le PNUD, et l'USAID sont bien disposés à aider ces Coopératives et ces associations. Il faut maintenir les contacts avec ces organismes et bien gérer les fonds qu'ils mettent à la disposition de notre Département. De même il faut approcher d'autres organismes en vue du démarrage d'autres projets. Pour cela, il faudra bien étudier ces projets et introduire à temps les documents de demande de financement. A force d'insister avec des documents sérieux, les projets auront la chance d'être retenus.

En collaboration avec les services de la Direction Générale de la Jeunesse, la Direction Générale du Mouvement Coopératif et Associations Mutualistes doit préparer les rapports sur les visites du Ministre dans les Préfectures. Ces rapports seront rédigés en KINYARWANDA. Ceux qui le sont déjà en français devront être traduits à l'intention des services Préfectoraux et Communaux.

La Direction Générale du Mouvement Coopératif et Associations Mutualistes préparera aussi un rapport synthétique, rédigé en français, à présenter au Président de la République. Dans ce rapport, il faudra y rappeler la politique menée en matière de la Jeunesse et des Coopératives et insister sur l'esprit de concertation qui a guidé les débats.

.../...

En marge de l'ordre du jour de la réunion, le Ministre a informé les Chefs de Service de la teneur de la lettre du Secrétaire Général du MRND relative à l'étude du Projet de mise sur pied d'une Organisation Syndicale intégrée au MRND. Les Directeurs Généraux sont chargés de faire procéder à l'élection des agents devant représenter notre Département. Chaque Direction Générale sera représentée par 2 agents sous-statut et 2 agents sous-contrat. Il a en outre demandé aux Chefs de service de veiller à ne pas surcharger les correspondances à traiter avec des annotations supplémentaires qui paraissent très souvent fantaisistes. A fortiori, les annotations du Ministre, du Secrétaire Général ou du Directeur Général sont les seules permises.

Le Ministre a terminé la réunion en rappelant les principes fondamentaux qui doivent guider tout le Ministère.

L'initiative visant la bonne marche du service, la confiance et la loyauté, l'esprit d'équipe et de famille, l'esprit de dialogue et la limpideur du travail, la responsabilité engagée au travail.

En concluant, le Ministre a recommandé aux Chefs de Service de traduire ces principes en actes véritablement pour harmoniser toutes les activités du Ministère. Ceci sera possible grâce à de fréquentes réunions de mise au point au niveau de chaque service.

Fait à KIGALI, le 25 Juin 1984

Le Rapporteur:

HATEGEKIMANA Emmanuel  
Responsable du Bureau Relations  
Publiques.-



Le Président de la Réunion :

NDINDILYIMANA Augustin  
Major BEM  
Ministre de la Jeunesse et  
du Mouvement Coopératif

